



EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2023-019 : Projet Agro-Environnemental et Climatique – Programmation 2023 - 2027

Le 2 mars 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 1^{er} mars 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques GALY, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE : Anthony CHANAUD,

La Communauté de communes des Pyrénées audoises est opératrice des PAEC 2015 – 2020 et 2017/2018 – 2022/2023. En 2022, la structure a répondu à l'appel à projet « MAEC 2023 – 2027 » afin d'assurer une continuité de contractualisation des MAEC sur le territoire.

La candidature a été retenue et la communauté de communes est maintenant opératrice du PAEC « Pyrénées Audoises ».

Ce PAEC contient deux sous-PAEC :

- le sous PAEC « PYAE » pastoralisme collectif : destiné aux entités collectives uniquement. La communauté de communes est opérateur et la chambre d'agriculture de l'Aude est animatrice de ce sous-PAEC.

- le sous PAEC « PYAN » biodiversité Natura2000 : destiné aux entités collectives et individuelles. La communauté de communes est opérateur et animateur de ce sous-PAEC (en tant que structure porteuse de l'animation de 3 sites Natura 2000).

L'enveloppe totale attribuée au PAEC des Pyrénées Audoises est de 1 211 650 € avec 280 000€ pour le sous-PAEC PYAE « Pastoralisme collectif » (soit 100% des financements demandés) et 931 650€ pour le PAEC PYAN « Biodiversité Natura 2000 » (soit 50% du montant demandé).

85 contrats sont prévus en 3 ans, ils seront distribués de la façon suivante :

-PAEC « Pastoralisme collectif » :

	2023	2024	2025	TOTAL
Nbs contrats	12	0	0	12
Budget	280 000€	0€	0€	280 000€

-PAEC « Biodiversité remarquable – Natura 2000 » :

	2023	2024	2025	TOTAL
Nbs contrats	23	35	15	73
Budget	357 880 €	421 171,65 €	152 598,35 €	931 650 €

La communauté de communes, avec l'aide de prestataires externes, souhaite reconduire sa demande de soutien pour le portage d'un PAEC pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.



Sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

-2022 (élaboration du PAEC) :

	Montant HT	Montant TTC
Partenariat (Chambre d'Agri.11)	3 764,75 €	3 764,75 €
Dépenses de rémunération	4 539,70 €	4 539,70 €
TOTAL PROJET	8 304,45 €	8 304,45€

2023 :

	Montant HT	Montant TTC
Prestations de services	53 276,40 €	53 276,40 €
Partenariat (Chambre d'Agri.11)	11 049,21€	11 049,21€
Dépenses de rémunération	2 950,00 €	2 950,00 €
TOTAL PROJET	67 275,61 €	67 275,61 €

2024 :

	Montant HT	Montant TTC
Prestations de services	83 227,60 €	83 227,60 €
Partenariat (Chambre d'Agri.11)	9 835,04 €	9 835,04 €
Dépenses de rémunération	2 978,25 €	2 978,25 €
TOTAL PROJET	96 040,89 €	96 040,89 €

2025 :

	Montant HT	Montant TTC
Prestations de services	59 072,80 €	59 072,80 €
Partenariat (Chambre d'Agri.11)	9 835,04 €	9 835,04 €
Dépenses de rémunération	4 800 €	4 800 €
TOTAL PROJET	73 707,84 €	73 707,84 €

Total projet (2022 – 2025) : 245 328,79 €

Le plan de financement, en Euros, est le suivant

	En %	Montant TTC en euros :
ETAT (MTE)	31 %	76 372,70 €
ETAT (MASA)	16 %	38 916,1 €
UE (FEADER)	53 %	130 039,99 €
TOTAL PROJET	100 %	245 328,79 €

Actions principales du programme 2023 – 2027 (budget d'animation) :

1. Elaboration du PAEC (8 304,42 €) :

Elaboration de la candidature du PAEC porté par la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises avec appuie de la Chambre d'Agriculture. Deux sous-PAEC ont ainsi été retenus (Natura 2. collectif).

➔ Réunion de concertation entre les partenaires du PAEC (2 réunions techniques et 1 Copil restreint)



- Rédaction du PAEC à partir du cahier des charges régional
- Cartographie du projet de territoire (travail cartographique en respect des règles stipulées dans l'annexe A7)

2. Animation générale du PAEC (12 628,88 €) :

→ Réunions collectives auprès des agriculteurs : une réunion destinée aux présidents d'entités collectives (Groupements Pastoraux) prévue le 23 février 2023 et une réunion destinée aux agriculteurs individuels prévue le 3 mars 2023. Participation à une réunion d'information en Ariège pour le Groupement Pastoral Carcanet-Madres.

→ Communication auprès des agriculteurs : convocation des agriculteurs aux réunions, disponibilités pour les agriculteurs ayant des questions, travail sur la réalisation d'une lettre d'information Natura 2000 spécial PAEC destinée aux exploitants agricoles du territoire.

→ Réunion du Comité de pilotage PAEC : prévu à minima une fois par an.

3. Animation individuelle (9 150,4 €) :

→ Réunions individuelles pour les exploitants en manifestant le besoin.

4. Diagnostics et accompagnement technique (185 826,35 €) :

→ Réalisation des diagnostics d'exploitations à deux voix : naturaliste et pastoraliste. Appui des prestataires sur ce volet :

- Volet pastoral : Chambre d'agriculture (en partenaire sur le sous-PAEC Pastoralisme Collectif et en prestataire sur le sous-PAEC Biodiversité Natura 2000) et la Fédération Pastorale d'Ariège (en prestataire sur le sous-PAEC Biodiversité Natura 2000 pour les deux GP ariégeois : Sorgeat et Carcanet-Madres).

- Volet naturaliste : Fédération Aude Claire (en prestataire sur les deux sous-PAEC) et la Fédération de Chasse de l'Aude (en prestataire sur le sous-PAEC Biodiversité Natura 2000). La LPO était prévue mais se désengage de la démarche PAEC au niveau régional.

→ Accompagnement technique pour mise en œuvre des mesures accompagnement et suivi chaque année de la mise en œuvre des mesures par les bénéficiaires.

5. Formation (21 050,8 €) :

Contrairement à la programmation 2015 – 2020, cette nouvelle programmation prévoit la tenue d'une formation obligatoire à réaliser dans les deux ans suivants l'engagement (soit avant le 31 décembre 2024 pour les contractants de 2023).

Des formations collectives sont prévues : appel aux prestataires pour la réalisation de ces formations qui peuvent prendre la forme d'une journée d'échange technique avec sensibilisation à la protection de la biodiversité montagnarde. Format non définit encore.

Des formations individuelles sont également prévues : pour les bénéficiaires en manifestant le besoin après la formation collective. Appui prévu par la chambre d'agriculture sur ce volet.

6. Actions administratives (16 542,34 €) :

→ Cartographie du périmètre des territoires : après chaque diagnostic et pour chaque exploitant. Cartographie des RPG, des clôtures pastorales, abreuvoir, actions prévues etc



→ Rédaction des notices de territoire et des notices de mesures. Une notice à faire par territoire et une notice par mesures, soit 10 notices à réaliser.

7. Bilan et suivi (3 209,93 €) :

→ Chaque année remplir un tableau de bord afin d'assurer un suivi des engagements et suivre les indicateurs afin d'évaluer l'efficacité des MAEC.

→ Bilan à réaliser à N+2 afin de justifier une nouvelle vague de contractualisation en 2025.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte les conclusions du rapport ;**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du PAEC 2023-2027.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 2 mars 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le
07.03.2023
Le Président certifie qu'un extrait de la
présente délibération a été affiché
conformément à la loi, le 07.03.2023



Pour extrait conforme